



www.unac.asso.fr

# A TOUS PNC HOP!



## #125

1<sup>er</sup> juillet 2017 

## FICHES EXPLICATIVES

Vous trouverez ci-joint les **3 premières fiches explicatives** de la convention PNC mises à signature :

- CARRIÈRE
- RÉMUNÉRATION
- CONDITIONS DE TRAVAIL

**Il faut savoir que la Direction a annulé vendredi soir notre dernière réunion de négociation qui devait avoir lieu le mardi 4 juillet !**

Il nous restait à voir des points avec la Direction, notamment :

- la monétisation des points de la bourse d'échange
- l'engagement des primes forfaitaires des montées terrain (et non pas du calcul kilométrique)
- des primes compensatrices pour les C/C EMBRAER de moins de 12 ans
- des primes compensatrices pour les C/C CRJ de moins de 16 ans
- et bien d'autres sujets, en plus de relire et de corriger des fautes d'orthographe dans les textes...

**La Direction nous propose de lui faire parvenir nos remarques par mail.... N'ayons pas peur du ridicule, chez HOP! on invente les négociations à distance ! Vive le télétravail !**

### QUELQUES MISES AU POINT CONCERNANT LA COMMUNICATION DE LA DIRECTION SUR LA CONVENTION PNC :

Dire que les CP sont revalorisés est malhonnête. En effet, la valorisation en UHV des CP correspondent toujours au calcul :

AMR / 30.

Ainsi sur CRJ :  $55 / 30 = 1,83$

Sur ATR et EMBRAER :  $68 / 30 = 2,26$

Nouvelle convention :  $64 / 30 = 2,13$

**Si l'AMR choisie avait été de 60H ou 70H, la valorisation en UHV du CP aurait forcément été différente...**



**Adhérez en ligne !**

<http://www.unac.asso.fr/informations-adherent/>

